



FICHE D'INSCRIPTION 2025/2026

(Fiches à imprimer et retourner dûment remplies)

Informations personnelles

Nom : Prénom : Date de naissance :
Adresse :
TEL :
Personne à prévenir en cas de problème / TEL :
Email (en majuscule) :

Cours de danse

- | | |
|---|--|
| <input type="radio"/> House Dance intermédiaire | <input type="radio"/> House Dance débutant |
|---|--|

Abonnements

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> 12-17 ans : 220€ | <input type="radio"/> Adulte : 324€ |
| <input type="radio"/> Etudiant (à partir de 17 ans) : 300€ | <input type="radio"/> Entrainement libre : 10€ |

- Ajouter 10€ d'adhésion à l'année pour chaque abonnement (sauf entraînement libre)
- Possibilité d'utiliser les passeports loisir CAF pour un abonnement

A la Carte

- | | | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| <input type="radio"/> 1 cours : 12€ | <input type="radio"/> 10 cours : 120€ | <input type="radio"/> 20 cours : 216€ |
|-------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
- Ajouter 10€ d'adhésion à l'association à l'année pour chaque abonnement
 - Carte valable de septembre 2025 à juin 2026

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné Mr, Mme demeurant
agissant en qualité de autorise mon enfant
à participer aux différents cours mis en place par l'association THE SOULFULL.

Droit à l'image

Lors de ses activités, l'association sera amenée à prendre des photos et vidéos de vous ou de vos enfants. L'utilisation de ces médias n'aura pour but que de promouvoir les différentes activités.

Je soussigné.....

- Autorise l'association à utiliser mon image/celle de mon enfant pour promouvoir ses activités. Sans limitation de durée, de façon intégrale ou par extrait.
- N'autorise pas l'association à utiliser mon image/celle de mon enfant pour promouvoir ses activités.

IMPORTANT : L'association se donne le droit de refuser un(e) élève n'ayant pas finalisé entièrement son inscription (dossier entièrement rempli + versement des cotisations et adhésion). De plus, en accord avec la direction, les professeurs ont la possibilité d'exclure temporairement un élève ayant un comportement abusif et qui perturbe le bon fonctionnement d'un cours. Dans le cas où l'attitude de l'élève est considérée comme grave et dangereuse au sein du groupe, son exclusion définitive peut être décidée entre la direction et le professeur concerné. En cas d'exclusion définitive ou de désistement d'un élève, aucun remboursement de cotisation ne sera fait. Merci de votre compréhension.

Fait à

Le

Signature, suivie de la mention « Lu et approuvé »